

RESTAURATION SCOLAIRE

Année 2020/2021

FAITES CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL MUNICIPAL POUR 2021 AVANT LE 31 DÉCEMBRE

Le quotient familial municipal permet de déterminer un tarif de repas personnalisé, adapté aux revenus de chaque famille. Toutes les familles lyonnaises sont concernées.

Le système de calcul est simple, il suffit de présenter le dernier avis d'imposition (avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019).

COMMENT FAIRE ?

Par internet : à partir du 24 novembre, formulaire accessible depuis le message envoyé à toutes les familles ayant communiqué une adresse e-mail ou sur lyon.fr

En Mairie d'arrondissement : à partir du 24 novembre, avec le dernier avis d'imposition (avec ou sans rendez-vous selon les Mairies, se renseigner au 04 72 10 30 30)

Par courrier postal : formulaire à imprimer sur lyon.fr et à envoyer en Mairie d'arrondissement accompagné de la copie du dernier avis d'imposition.

Formulaire également disponible en Mairie.

Attention : si vous ne faites pas procéder au calcul de votre quotient familial pour l'année 2021, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.

Le quotient familial municipal détermine également les tarifs des activités périscolaires (Après la classe, La Fin d'après-midi, Les Ateliers du mercredi) et Divertisport.

